



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
27/06/2024**

Numéro : 2024/057

Objet : Mise en place de
tabléés populaires au sein
des Conseils de quartier

Rapporteur :
Djallal BOURADA

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	27
Représentés	7
Absents	0

Le 27 juin 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 27, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 21 juin 2024.

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

ONT DONNÉ POUVOIR

Guénaël LEVRAY pouvoir à Hajer MOHSNI, Chabane CHALAL pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Jean-Gaston MOUHOUNOU pouvoir à Marthe GBAGUIDI, Agnès FRANCCART pouvoir à Servane CHARPENTIER, Loufi OULALIT pouvoir à Sarah JAUBERT, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA,

ABSENT

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Loïc BAYARD

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : 11 JUIN 2024
Affichée en mairie le :
Notifiée le : 11 JUIN 2024



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur des Services Techniques et de la Biodiversité

Paul DA SILVA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport par lequel Monsieur Djallal BOURADA, 12ème Adjoint au Maire, chargé du Plan mobilité, animation de proximité et Référent du Conseil de Quartier Ouest, expose ce qui suit :

« Dans le cadre des conseils de quartier, une nouvelle initiative a été lancée. Les réunions adoptent désormais un format novateur de "tablées populaires", regroupant des tables thématiques autour d'un repas partagé. Cette approche créative a reçu l'aval de certains bailleurs qui soutiendront financièrement l'organisation de cet événement. Elle favorise des échanges constructifs entre les résidents, les représentants locaux et les acteurs de la vie citoyenne, offrant ainsi une opportunité précieuse de dialogue et de partage.

S'inscrivant dans la démarche d'éducation populaire et d'aller vers, les "tablées populaires" ont pour objectif de proposer en pieds d'immeuble un lieu de rencontre, d'échange, de débat, de co-construction, sous la forme de repas partagés favorisant ainsi la participation du tout-venant, du partage et de la convivialité.

Ce projet de tablées populaires poursuit plusieurs objectifs de :

- réunir les habitants pour échanger et débattre autour de sujets qui les mobilisent ;*
- créer un espace d'échange réunissant les acteurs contribuant à l'amélioration du cadre de vie ;*
- assurer et de renforcer le lien entre les habitants, les élus locaux et les bailleurs ;*
- élaborer des projets concrets destinés à améliorer le cadre de vie des habitants (qui pourront rentrer dans le cadre des nouveaux budgets participatifs qui seront présentés en introduction des tablées et qui feront l'objet d'une table spécifique) ;*
- donner aux habitants les moyens de participer activement à la vie de leur quartier ;*
- faire remonter les doléances et les propositions des habitants auprès des élus et des bailleurs afin de les prendre en compte dans l'aménagement du quartier.*

Par ce biais, les habitants verront leur pouvoir d'agir renforcé, pourront exprimer leur expertise d'usage, participer à l'élaboration des politiques publiques et à la prise de décision en matière de gestion de la vie des quartiers.

Une première série de tablées se tiendra à partir de la rentrée de septembre.

Plusieurs autres tablées populaires sont prévues entre septembre et décembre 2024, ainsi que pour les années suivantes jusqu'en 2026 (le calendrier précis sera prochainement établi).

Ces tablées populaires visent à renforcer la démocratie participative en donnant la parole aux habitants et en favorisant leur implication dans les décisions qui les concernent. Les élus souhaitent écouter les préoccupations et les suggestions des habitants pour construire ensemble une ville qui répond aux besoins de tous. Une occasion de rencontrer de nouveaux voisins, de partager des idées et de construire des projets communs.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'avis favorable de la commission Fabrique Citoyenne en date du 29 mai 2024 ;

Vu la délibération en date du 22 décembre 2003 relative à création des conseils de quartier ;

Vu la délibération en date du 13 mars 2015 relative à la redéfinition des périmètres des conseils de quartiers ;

Considérant la nécessité de favoriser le dialogue, l'échange et la participation des habitants de la commune dans le cadre des conseils de quartier ;

Considérant l'intérêt de mettre en place une approche novatrice favorisant une participation active des habitants ;

Considérant l'appui des bailleurs qui soutiendront l'organisation de cet événement ;

Considérant l'opportunité de renforcer les liens entre les habitants, les représentants locaux et les acteurs de la vie citoyenne ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** la mise en place de tablées populaires au sein des conseils de quartier ;
- **APPROUVE** le financement du projet de tablées populaires par les bailleurs ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec les bailleurs afin de déterminer les modalités de financement.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Vote	
Pour	35
Contre	0
Abstention	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 8 juillet 2024



Le Maire,
Clovis CASSAN

2024-057

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-12T12-06-36.00 (MI254316036)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240627-2024-057-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Mise en place de tablées populaires au sein des Conseils de quartier

Date de décision : Jun 27, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DELIB 2024-057 MISE EN PLACE DE TABLEES POPULAIRES AU SEIN DU CONSEIL DE QUARTIER.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 12/07/24 à 12:06

Par [SPANO Christine](#)

Transmis

Date 12/07/24 à 12:06

Par [SPANO Christine](#)

Accusé de réception

Date 12/07/24 à 12:10